

■***

4. TRANSPORTS (LILLIS)

LA COMMISSION, A L'OCCASION DE SA REUNION DU 17 OCTOBRE, A POUR LA PREMIERE FOIS DISCUTE LE MEMORANDUM AU SUJET DU 'ROLE DE LA COMMUNAUTE DANS LE DEVELOPPEMENT DES INFRA-STRUCTURES DE TRANSPORT'.

LE BUT DE CE MEMORANDUM EST D'EXPRIMER LES VUES DE LA COMMISSION SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET D'ANIMER UN DEBAT A CE SUJET DE TOUTES LES PARTIES INTERESSEES.

IL A ETE CONVENU DE CONSACRER UN DEUXIEME ECHANGE DE VUES AU SUJET DE CE MEMORANDUM A UNE DATE ULTERIEURE AU MOIS DE NOVEMBRE.

■5. VIANDE OVINE (VAN DER PAS)

LA COMMISSION A ENTENDU UN RAPPORT DE M. GUNDELACH SUR LE DEROULEMENT DU DERNIER CONSEIL AGRICOLE. ELLE A DECIDE D'ENVOYER DANS LES PROCHAINS JOURS UNE LETTRE AU GOUVERNEMENT FRANCAIS RAPPELANT LA POSITION DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LES RESTRICTIONS FRANCAISES A L'IMPORATION DE VIANDE DE MOUTON.

CETTE POSITION AVAIT DEJA ETE EXPRIMEE PAR M. GUNDELACH LORS DU DERNIER CONSEIL AGRICOLE OU IL AVAIT DECLARE QUE LA FRANCE DEVAIT SUIVRE, SANS CONDITIONS PREALABLES, L'ARRET DE LA COUR DE JUSTICE DU 25 SEPTEMBRE. SELON LA COUR, LES RESTRICTIONS FRANCAISES CONSTITUENT UNE INFRACTION AUX REGLES COMMUNAUTAIRES MEME EN L'ABSENCE D'UNE ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE DE LA VIANDE OVINE. INDEPENDAMMENT DE LA SUITE QUE LA FRANCE DOIT DONNER A L'ARRET DE LA COUR, M. GUNDELACH AVAIT INSISTE SUR LA RESPONSABILITE DU CONSEIL POUR LA MISE AU POINT RAPIDE D'UNE ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DANS CE SECTEUR, LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AYANT ETE FAITES IL Y A 18 MOIS.

II. RENDEZ-VOUS DE MIDI DU JEUDI 18 OCTOBRE 1979

MATERIEL ■■■■ DIFFUSE :

IP 238 EDITION 1979 DU RECUEIL POUR ETUDIANTS

IP 243 BULLETIN PETROLIER N. 18

IP 237 PRETS COMMUNAUTAIRES POUR ETUDIANTS

IP 231 COURS DE FORMATION POUR JEUNES DIPLOMATES DES ETATS MEMBRES.

DISCOURS DE M. GIOLITTI A STRASBOURG, LE 18.10 SUR LES POUVOIRS LOCAUX.

AMITIES

PAUL CERF COMEUR

NNNN

NNNN

382706

NOTE BIO COM(79) 331 AUX BUREAUX NATIONAUX - SUITE 1
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

REUNION DE LA COMMISSION

432

COMPLEMENT AU POINT 2 DE LA PRECEDENTE NOTE BIO COM
'RAPPORT ECONOMIQUE ANNUEL 1979-1980'

AU COURS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU PORTE PAROLE, LES JOURNA
LISTES AYANT INDIQUE QU'ILS AVAIENT DEJA FAIT DES ARTICLES
SUR LE RAPPORT ET LE BILAN ECONOMIQUES, LE PORTE PAROLE A DU
ACCEPTER DE LEVER L'EMBARGO INITIALEMENT PREVU AU
22 OCTOBRE 15 HEURES.

COMPTE TENU DES DELAIS DANS LESQUELS AVAIT ETE REALISE LE
DOCUMENT SUR LA BASE DES DISCUSSIONS DE LA COMMISSION D'HIER
17.10, LES ARTICLES CONSIDERES NE PEUVENT PROVENIR QUE DE
FUITES, FONDEES SUR UN DOCUMENT NON DEFINITIF OU INCOMPLET.

DANS CES CONDITIONS, LE PORTE PAROLE A ESTIME QU'IL VALAIT
MIEUX LIBERER LE DOCUMENT DEFINITIF, PLUTOT QUE DE LAISSER
COMME UNIQUE REFERENCE PENDANT LES TROIS JOURS A VENIR DE
TELS ARTICLES.

LE DOCUMENT N'EST DONC PLUS SOUS EMBARGO

AMITIES

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ ENZO PERLOT COMEUR

NNNN

NNNN

E.P. ~~XXXXXXXX~~ GPP B/ 120 3810 18.10 X XX

~~XXXXXXXX~~

E.PERLOT